



SAINT ROMAIN

COMPTE RENDU SOMMAIRE

De la séance Ordinaire du Conseil Municipal

Du 28 août 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit août à vingt heures quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni publiquement à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Serge GRAPPIN, le Maire.

Date de la convocation : 22/08/2017

Membres présents : Mrs Serge GRAPPIN, David BISE, Gilles BUISSON, Patrick GERMAIN, Mathieu THIBERT; Mmes Myriam MULLER, Sandra POULET.

Membres absents excusés : Mme Carole CHABOCHE, M. Jacques CHEVALIER, Bernard MARTENOT

Le quorum étant atteint, Monsieur Serge GRAPPIN, Maire, déclare ouverte la séance publique du Conseil Municipal.

Nomination d'un secrétaire de séance : En application des dispositions de l'article I 2121-15, le conseil municipal nomme David BISE aux fonctions de secrétaire de séance.

1- **Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 juin 2017**

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20/06/2017, ne soulève aucune observation. Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

2- **Délibérations n°2017-08-025 : reversement du fonds d'amorçage à la CABCS pour l'année 2016/2017**

Monsieur le Maire expose le rôle du fonds d'amorçage mis en place pour accompagner les communes dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

La Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud est la seule autorité compétente pour organiser et financer les activités périscolaires dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires du fait du transfert de la compétence périscolaire. La commune, qui perçoit le fonds d'amorçage, peut le reverser en tout ou partie à l'EPCI compétent en adoptant une délibération précisant sa volonté de reverser le fonds d'amorçage.

Monsieur le Maire rappelle l'accord des autres communes du RPI à reverser intégralement ce fonds à la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de reverser le fonds d'amorçage mis en œuvre dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires à la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud dans sa totalité, soit 950€.

Vote : accord à l'unanimité

3- **Délibération n°2017-08-026 : maintien de la demande de subvention au titre du PSV et des AP 2018**

M. le Maire rappelle que M. le Président du Conseil Départemental de Côte d'Or, dans son courrier du 13 mars 2017, s'est engagé à rendre prioritaire le projet communal de réfection des accotements de la voirie du centre bourg de Saint Romain dans le cadre du Programme de Soutien à la Voirie (PSV) et de la répartition des Amendes de Police (AP) 2018.

Il propose à l'assemblée de confirmer le maintien de ce projet dans la campagne 2018 selon les modalités de la demande formulée l'an passé.

Vote : accord à l'unanimité

Questions et informations diverses

1/ Compte-rendu des réunions par les élus et des décisions du maire en vertu de ses délégations.

2/ Lecture des courriers :

- Des Consorts MORIN et FEVRE suite à l'effondrement d'un mur. Le conseil municipal prend acte de leur demande. L'employé communal interviendra prochainement.
- Du Conseil Départemental qui ne peut financer le projet de déploiement du haut débit sur la commune et invite les conseillers à prendre contact avec l'opérateur Orange quant au déploiement qu'il conduit.

3/ Personnel Communal :

- Le conseil municipal souligne l'investissement et la qualité du travail du cantonnier à l'occasion de la fête des Climats début juillet et l'en remercie.

4/ Finances / Budget :

- Point sur la situation comptable à mi-année exposée par M. Thibert.

5/ Travaux / investissements :

- Point sur le projet de l'aire de jeux par M. Buisson
- Point sur les travaux de l'aire de lavage
- Point sur les travaux à venir rue de la Pierre Ronde par M. Germain

6/ Divers :

- M. Bise précise que l'abonnement de la ligne fixe de l'école a été résilié au profit d'un portable dont l'abonnement est moins onéreux et l'utilisation plus pratique pour les enseignants. Le nouveau numéro est le 06.40.14.73.66
- M. Bise fait un point sur ses investigations auprès de fournisseurs de machines à fabriquer le pain sur la commune dans le cas où aucune solution de tournée ne serait confirmée dans les prochains mois.
- M. le Maire informe que l'instruction des biens vacants sans maître est terminée. Elle concerne 6 parcelles qui sont désormais propriété de la commune.

Réunion du prochain conseil municipal : le 26 septembre à 20h30

Fin de la séance : 22h00

Saint Romain, le 29 août 2017
Le Maire
Serge GRAPPIN